**Déclaration conjointe des Présidents des Comités**

**des Conventions culturelles de l’UNESCO**

1. Nous, les Présidents en exercice des Comités intergouvernementaux des six Conventions culturelles de l'UNESCO, nous sommes réunis à Bonn, Allemagne, le 29 juin 2015 à l'occasion de la 39e session du Comité du patrimoine mondial afin d'unir nos forces avec la Directrice générale de l'UNESCO en vue de renforcer les synergies entre les Conventions culturelles de l'UNESCO et veiller à ce qu’elles se renforcent mutuellement et agissent comme un corpus unifié pour l'accomplissement de leurs objectifs complémentaires en reflétant une vision holistique.
2. Cette réunion se tient dans le cadre du 70e anniversaire de l'UNESCO, qui offre une occasion unique de réfléchir à l’avenir de l’action normative de l'Organisation face aux défis contemporains et aux besoins émergents. En outre, cette initiative est destinée à impulser un nouvel élan aux efforts de la communauté internationale pour protéger la diversité culturelle, sauvegarder le patrimoine culturel et naturel et nourrir la créativité et l'humanisme de par le monde afin de favoriser la paix et la compréhension mutuelle. Ceci est particulièrement pertinent alors que les Nations-Unies progressent vers l'adoption de l'Agenda post-2015, dans la mise en œuvre duquel les liens entre la culture, le développement et la paix durables devraient être reconnus et promus.
3. L'importance stratégique de renforcer et de puiser dans notre patrimoine culturel et naturel, dans toute sa diversité et sa richesse, pour l'humanité dans son ensemble, ne saurait être exagérée. Le patrimoine constitue le fondement de notre identité humaine, de notre potentiel, de notre diversité culturelle et de notre expression créative en tant que droits humains fondamentaux et les nourrit. Sa pleine connaissance et compréhension à des fins scientifiques, culturelles et éducatives est au cœur du développement équitable et durable, améliore la connaissance partagée des réalisations historiques de l'humanité, enrichit la vie de tous les peuples et inspire le dialogue et le respect mutuel et l'appréciation entre les nations. Cette contribution essentielle à notre bien-être collectif est particulièrement nécessaire dans le contexte actuel où les défis mondiaux se font plus nombreux et la consolidation d'une vision humaniste apparait cruciale.
4. Au cours des dernières décennies, de nouvelles approches pour un partenariat renforcé pour nourrir et comprendre notre patrimoine commun ont évolué, permettant l’apparition de formes améliorées de compréhension et de coopération internationale. L’élaboration successive des six Conventions culturelles de l'UNESCO a joué un rôle clé à cet égard. Chacune de ces conventions a contribué à ce processus en se penchant sur une facette différente de la responsabilité complexe de la protection, de la sauvegarde et de la compréhension du patrimoine culturel et naturel, en tout temps et en toutes circonstances, dans le plein respect de la diversité culturelle et de l'expression créative, tout en garantissant l'accès à la culture pour tous. En vertu de leur complémentarité, elles constituent un corps normatif solide guidant l'action coopérative de la communauté internationale dans la mise en œuvre des mesures préventives et correctives conformément aux principes et devoirs éthiques universellement reconnus et partagés, et avec le soutien de la science, de la communication et de l’éducation.
5. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'une volonté politique renouvelée pour soutenir les Conventions culturelles de l'UNESCO dans leur ensemble pour aider à réaliser le développement et la paix équitables et durables dans le monde entier. En particulier, nous encourageons les Nations-Unies à veiller à ce que la protection, la sauvegarde et la compréhension du patrimoine culturel et naturel, la diversité culturelle et l'expression créative dans le monde entier soient reconnues comme une question transversale dans la mise en œuvre des objectifs interdépendants de l'Agenda du développement post-2015.
6. Nous attirons l'attention sur la nécessité urgente de renforcer l'interprétation et la mise en œuvre intégrées de l'ensemble des Conventions culturelles de l'UNESCO, en particulier à l’aune des tendances inquiétantes marquées par la prolifération des crimes haineux contre le patrimoine culturel, sa destruction et son ciblage intentionnels, le pillage et les fouilles clandestines des sites archéologiques, le trafic illicite de biens culturels et les menaces criminelles et terroristes, lesquels constituent de nouveaux défis pour la protection du patrimoine culturel et naturel à travers le monde. En particulier, nous soulignons la nécessité de renforcer la capacité de l'UNESCO à répondre aux conflits actuels en Syrie, l'Irak, la Libye, le Yémen et dans d'autres régions
7. Nous invitons tous les acteurs concernés à redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité du travail des organes directeurs des Conventions culturelles de l'UNESCO et améliorer leur viabilité financière en tant que conditions nécessaires pour assurer la mise en œuvre adéquate des conventions. En particulier, nous appelons les parties prenantes à apporter les ressources financières et humaines supplémentaires qui sont essentielles pour optimiser la mise en œuvre intégrée des conventions et maintenir leur crédibilité.
8. Nous appelons à des efforts systématiques pour continuer à évaluer la portée et l'efficacité de l'ensemble des Conventions culturelles de l'UNESCO, notamment concernant les tendances nouvelles et émergentes, et réfléchir aux modalités possibles pour l'amélioration de leur interprétation et de leur mise en œuvre intégrées et un suivi adéquat. Nous reconnaissons les efforts croissants déployés par le Secrétariat et les organes directeurs pour affermir les synergies et le renforcement mutuel entre les six Conventions culturelles de l'UNESCO, et encourageons davantage d’efforts soutenus pour atteindre cet objectif, en optimisant pleinement le potentiel de l'innovation institutionnelle à l'UNESCO.
9. Enfin, nous recommandons que les Présidents se réunissent régulièrement pour faire le point sur les progrès accomplis et définir une vision commune pour le futur.